

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 juin 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2024)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 405

présenté par
Mme Rabault

à l'amendement n° 234 de M. Juanico

APRÈS L'ARTICLE 5

Après la première occurrence du mot :

« référence : »,

rédiger ainsi la fin de cet amendement :

« « 1594 A et 1595 » est remplacée par la référence : « 682 et 683 » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.